

Détails des honoraires maximum de l'agence :

Honoraires de Vente :

Honoraires réduits de 4 % TTC du prix de vente (avec un minimum de 5 000 € TTC)

Terrains et programmes neufs : 5 % TTC

Collaboration en inter-agences : 5 % TTC

Sauf convention particulière entre mandant et mandataire.

Les prix sont indiqués honoraires compris et hors frais de Notaire. A défaut de précision, les honoraires sont à la charge du vendeur.

Honoraires de Location :

Honoraires à la charge du Locataire :

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 8-10-12 € par m² en fonction de la zone loi ALUR

Etat des lieux : 3 € par m²

(Honoraires plafonnés à 1 mois de loyer)

Honoraires à la charge du Propriétaire :

Honoraires d'entremise, de visites du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail

Forfait : 1 mois de loyer TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente ou de location. Sauf convention particulière entre mandat et mandataire

Honoraires Gestion :

(Cette activité n'est plus exercée)

Honoraires Avis de valeurs :

-Pour un bien immobilier : 150 € TTC (gratuit si le bien nous est confié à la vente avec mandat)

-Pour plusieurs biens immobiliers, fonds de commerce etc... : Tarif suivant le nombre et le type de biens et la localisation